



**EXTRAIT
DU REGISTRE des ARRÊTÉS du MAIRE**

**ARRETE REGLEMENTANT TEMPORAIREMENT la CIRCULATION,
La Brossardière et la St Hubert**

Le Maire de la Commune de SAINT-JULIEN-des-LANDES;

Vu la Loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
VU les articles L.2212-1-2, L.2213-1-2-3-4-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la route, et notamment l'article R.225,

VU le décret N°86-475 du 14 mars 1986, relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière,
VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière notamment son livre I- 8ème partie,

Vu la demande présentée le 10 juillet 2026 par M. Didier DANIAU de l'entreprise SARL TP DANIAU demeurant La Gobininière 85150 STE FLAIVE DES LOUPS pour des travaux de dérasement d'accotement et de curage de fossés aux lieudits la St Hubert et la Brossardière à Saint-Julien-des-Landes,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer temporairement la circulation pour assurer la sécurité des usagers, pendant la durée des travaux,

ARRÊTE :

Article 1er : Du lundi 20 juillet 2026 au vendredi 16 octobre 2026 la circulation sera alternée manuellement par panneaux B15-C18 aux lieudits la St Hubert et la Brossardière à Saint-Julien-des-Landes

Durée des travaux : **5 jours.**

Article 2 : pendant la durée des travaux il sera interdit de dépasser et de stationner au droit du chantier

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise sous le contrôle du Service de l'Équipement. Elle assurera à tout moment la maintenance et fera connaître le nom de son représentant.

Article 4 : Le commandant de la Brigade Territoriale Autonome des Aichards est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation lui sera adressée.

Fait à Saint-Julien-des-Landes, le 15 juillet 2026

Le Maire, Mme Nadia REMAUD

Par délégation du Maire, Bruno BIDEAU,

Adjoint au Maire

